

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 28 Mai 2018

Objet

**Subvention à
l'Association Vie
Libre Bordeaux Rive
Droite – Année
2018. Décision**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 22 Mai 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Etaient présents :

Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme GRANJEON à M. PUYOBRAU –
Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN
M. LERAUT à M. NAFFRICHOUX –
Mme VELU à M. CALT**

Absent Excusé :

M. BELLOC

Absente :

Mme CAGNIN

Mme REMAUT a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville soutient le mouvement associatif œuvrant à l'intérêt général, et qui intervient plus particulièrement sur le territoire communal.

L'Association Vie Libre de Bordeaux Rive-Droite a pour but d'aider à la guérison et à la promotion de toutes les personnes victimes de maladies liées à l'alcoolisme, et de lutter contre les causes qui les engendrent.

L'association propose un accompagnement des malades, des permanences et des groupes de paroles. Elle intervient également dans les hôpitaux et dans les prisons.

En 2017, l'association a mené des réunions de sensibilisations et d'informations en milieu scolaire, hospitalier et carcéral. L'association soutient 4 Floiracais.

Pour 2018, l'association prévoit le maintien de la campagne d'information dans les lieux de permanence et sensibiliser les jeunes au fléau des addictions. Maintien de la campagne « l'alcoolisme au féminin ».

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir et d'attribuer à l'association Vie Libre une subvention de 80 € pour l'année 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;
Vu la demande de l'Association Vie Libre ;
Vu le bilan financier de l'Association pour 2017 et son budget prévisionnel 2018 ;
Vu l'avis de la Commission Vie Associative en date du 17 mai 2018 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser 80 € de subvention à l'Association Vie Libre pour 2018.

DIT que les fonds sont inscrits au Budget primitif 2018.

Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	
Abstention :	

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 29 Mai 2018

Le Maire,

